



Journal du RAM

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Janvier à avril 2019

INFORMATIONS DU RELAIS

SERVICE CONTINU DU RAM

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s vous informe qu'il sera ouvert toutes les vacances de Noël
sauf
Les lundis
24 décembre et 31 décembre 2018

FOIRE AUX LOUPIOTS

Organisée par le Service Petite Enfance
de la Communauté de Communes du Vexin Thelle
03 44 49 63 60



Vente d'articles de puériculture, vêtements de
grossesse, de jouets et de vêtements d'enfants
de 0 à 6 ans

Dimanche 17 Mars 2019
De 9h à 17h

Halle des sports du Vexin Thelle (près du collège
Guy de Maupassant)
Rue d'Enencourt le Sec
60240 Chaumont en Vexin



Comme tous les ans,
le Service Petite Enfance
de la Communauté de Communes du Vexin Thelle
organise
la Foire aux Loupiots
le dimanche 17 Mars 2019

Cette foire vous permettra de vous équiper en
matériel de puériculture, jouets, jeux à moindre
coût ou de vendre ceux dont vous n'avez plus
besoin.

N'hésitez pas à donner l'information à vos parents
employeurs

PLANNING DES ATELIERS DE JANVIER à AVRIL 2019

Les inscriptions aux ateliers se font toujours par téléphone au Relais Assistant(e)s Maternel(le)s. Vous choisissez le style d'atelier qui vous intéresse (bibliothèque, motricité ou atelier d'éveil), la régularité que vous souhaiteriez, vous précisez le nombre d'enfants présents, et proposez une idée d'activité ...

Cependant, afin de pouvoir répondre à tout le monde au moins une fois dans le mois, **la validation de votre inscription sera confirmée environ une semaine avant par le Relais.**

En cas de désistement, merci de prévenir le Relais au plus tôt afin de libérer la place pour quelqu'un d'autre par téléphone ou **par mail si c'est le matin même.**

mail: petite.enfance@vexinhelle.com

Ateliers d'éveil

Chaumont-en-Vexin

Salle des associations
(derrière la mairie)

Mardi 08 janvier 2019
Mardi 29 janvier 2019
Mardi 26 février 2019
Mardi 19 mars 2019
Mardi 26 mars 2019
Mardi 23 avril 2019

Boissy-le-Bois

(salle des fêtes)

Mardi 05 mars 2019

Jouy sous Thelle

(salle socio culturelle)

Mardi 15 janvier 2019
Mardi 02 avril 2019

Ateliers motricité

Hardivillers

(salle des fêtes)

Mardi 05 février 2019

Liancourt Saint Pierre

(salle des fêtes)

Mardi 30 avril 2019

Ateliers bibliothèque

Fleury:

(dans la cour de la mairie)

Jeudi 24 janvier 2019

Chaumont en Vexin:

Jeudi 14 mars 2019

Rappel:

Nous rappelons que les assistantes maternelles n'ayant aucun enfant en accueil peuvent participer aux ateliers du RAM.

Effectivement, les ateliers favorisent les rencontres et les échanges entre les assistantes maternelles pour rompre leur isolement. Ils permettent aussi l'échange de techniques, de savoir-faire, d'idées..., et favorisent le partage d'expériences.

PROJET

Cher(e)s assistant(e)s maternel(le)s,

Suite à vos interrogations lors des ateliers concernant le projet Maison de la Petite Enfance à Chaumont en Vexin, il nous semble important de vous tenir informé(e)s des évolutions de ce projet.

Cette maison communautaire sera dédiée au service du RAM et de ses activités, couplé avec le multi-accueil de 20 berceaux.

Les élus de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle ont défini « ce chantier petite enfance » comme une de leur priorité. Ils tiennent à accomplir cette tâche dans la plus grande transparence et la plus grande concertation. Sachez que vous serez en tant que professionnel(le)s de la petite enfance nos interlocuteurs privilégiés.

Dans ce cadre, vous serez convié(e)s lors de l'année 2019 à une réunion de concertation.

Nous reviendrons vers vous courant du premier semestre 2019.

Les animatrices du RAM.

DROIT ET LEGISLATION

Suppression de la cotisation salariale d'assurance chômage

Conformément à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, les cotisations salariales d'assurance chômage ont disparu en 2 temps, une partie en janvier 2018 et une autre au 1er octobre 2018. Que le contrat fixe le salaire en net ou en brut, cette baisse implique une revalorisation du salaire net des AMA. Le montant brut n'est pas modifié.

Cette mesure ne nécessite pas la mise en place d'un avenant au contrat de travail de la salariée.

Suite à la suppression des cotisations salariales d'assurance chômage

● Pour convertir le tarif horaire brut en tarif horaire net : **NET** = Brut x 0,7812 (*coefficient de cotisation*)

Ou **BRUT** - 21.88% (*part salariale*)

● Pour convertir le tarif horaire net en tarif horaire brut : **BRUT** = Net : 0,7812

Ou **BRUT** = Net x 21.88 / 78.12 + Net



Ajuster les postures des professionnels et réfléchir à l'aménagement des espaces sont deux pistes incontournables pour construire un environnement de qualité pour le tout petit.

Si les douces violences sont souvent repérées et analysées à partir des pratiques professionnelles, il existe aussi une autre possibilité pour les identifier : se placer à hauteur d'enfant pour s'intéresser à ce que perçoit un bébé de son environnement immédiat.

Observons ce qui se passe

Bébé est au sol, son regard ne dépasse pas 30cm de hauteur. Il perçoit l'espace comme rempli d'obstacles, de jouets et de jambes d'adultes. Pour accrocher du regard ce « grand humain » qu'est la professionnelle, il devra se contorsionner ou attendre qu'elle le prenne dans ses bras. Même le chien en peluche semble très gros, tout comme les pieds des chaises ou des tables, les jouets posés au sol.

Depuis la perspective de ce tout petit de moins d'un an, cet espace sans aucun doute bien aménagé par ailleurs, peut sembler semé d'embûches.

Comment remédier aux douces violences ?

Pour limiter les douces violences, il est très instructif de fixer un téléphone portable à sa propre jambe, à la hauteur d'un regard d'enfant, afin de filmer lentement ce que ce dernier peut voir à son niveau.

Les meubles, les recoins, les jouets, les portes ouvertes ou fermées, les adultes qui se déplacent, sont autant d'éléments qu'il est intéressant de repérer, pour mieux comprendre l'environnement de l'enfant, mais aussi pour identifier les douces violences potentielles.

Des meubles trop hauts, des jeux en trop grande quantité, des déplacements d'adultes trop rapides, des adultes toujours debout, sont autant d'éléments qui fragilisent la sécurité affective de l'enfant..

En travaillant à partir de ce que voit l'enfant, l'analyse des pratiques s'intéressent alors « aux principes de réalité » qui réinterrogent sans cesse les théories et les certitudes: un bon moyen de remettre en cause la phrase « on a toujours fait comme ça! »...

Sources: Christine SCHUHL. Formatrice petite enfance et conseillère pédagogique .
Métiers de la petite enfance. n°262.



CAP Petite Enfance : changement de nom

Le CAP Petite Enfance change de nom et s'appelle:
CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE)

Les formations conduisant au CAP Petite Enfance « nouvelle version » ayant commencé en septembre 2017, et la durée de formation demeurant inchangée (2 ans ou 8 mois avec le GRETA en VAE), **les premiers candidats à passer les nouvelles épreuves s'y confronteront en juin 2019.**

Le nouveau CAP Petite enfance est un diplôme permettant d'**exercer un métier dans trois types de lieux d'accueil Petite Enfance** :

- les EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) : crèches, halte-garderie, etc.
- les écoles maternelles (après avoir passé le concours d'ATSEM)
- le domicile privé (des parents ou de l'assistante maternelle avec agrément)

Le législateur a de ce fait prévu pour chaque référentiel 3 blocs de compétences:

- Bloc 1: Accompagner le développement du jeune enfant
- Bloc 2: Exercer son activité en accueil collectif
- Bloc 3: Exercer son activité en accueil individuel

Pour être titulaire de ce CAP « nouvelle formule », et devenir donc "Accompagnant Éducatif Petite enfance", il faudra (comme aujourd'hui) avoir validé tous les blocs de compétences.

Comme avant, les assistantes maternelles, qui ne souhaitent n'exercer que ce métier, n'auront pas à passer toutes les épreuves.

Par contre, alors qu'aujourd'hui seule l'EP1 est obligatoire pour l'agrément d'assistante maternelle, les assistantes maternelles devront passer les épreuves de 2 blocs:

- celui du développement de l'enfant
- celui de l'accueil individuel

L'objectif de ce changement est de faciliter les passerelles entre les différents métiers et lieux d'exercice.

Un "Accompagnant Educatif Petite Enfance" ayant eu ce nouveau CAP Petite Enfance "accompagnant éducatif Petite enfance" pourra ainsi exercer facilement aussi bien en école maternelle qu'en crèche ou en garderie.

Et, pour exercer en crèche, une assistante maternelle, si elle a réussi les épreuves correspondant aux 2 blocs déjà présentés, n'aura plus qu'à valider le bloc *accueil collectif* (ce qu'elle pourra faire éventuellement en passant ce nouveau ce nouveau CAP Petite Enfance en candidat libre ou par la VAE)

Source: site internet: cap-petite-enfance-pratique.com

Article validé par le GRETA Oise



LA FORMATION CONTINUE EN BREF:
Un catalogue avec la liste des formations est disponible.
N'hésitez pas à le demander aux animatrices du RAM

www.iperia.eu/tout-sur-la-formation



FORMATIONS A VENIR EN 2019

(les thèmes seront maintenus en fonction du nombre d'inscrits)

- ⇒ Parler avec un mot et un signe
- ⇒ Accompagnement à la séparation
- ⇒ Sécurisation de l'espace professionnel
- ⇒ Alimentation et troubles alimentaires
- ⇒ Accueil d'un enfant porteur d'un handicap
- ⇒ Droits et devoirs dans l'exercice de son métier (recyclage)
- ⇒ Sauveteur Secouriste au Travail (SST)

Coordonnées pour vous inscrire:

Tél. 03 44 49 63 60

Mail: petite.enfance@vexinthelle.com

Réunion

« Questions-réponses autour des besoins de l'enfant »

Le RAM en collaboration avec un puériculteur du Conseil Départemental, vous invite à une réunion qui aura lieu
le Lundi 29 Avril 2019 à 19h30
à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Pour y participer vous devez vous inscrire auprès du RAM

Cette réunion sera maintenue sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits



Cher (e)s Assistant(e)s Maternel(le)s Agréé(e)s,

Face à la demande de plus en plus importante des familles pour des accueils avec des horaires atypiques (horaires décalés, accueil de nuit...) nous avons besoin de créer une liste d'Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, en parallèle de celle déjà distribuée aux parents, pouvant répondre à ces demandes très spécifiques.

De ce fait, afin que la relation entre l'offre d'accueil des Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et la demande des parents-employeurs soit au plus juste, nous vous demandons de répondre à ces quelques questions.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

TEL :

Agrément : journée / périscolaire.

Votre offre d'accueil peut-elle être : (cocher la bonne case)

Avant 7h : oui non

Après 20h : oui non

De nuit : oui non

Le week-end : oui non

En périscolaire : oui non

En temps partiel : oui non

Seriez-vous prêt(e) à accueillir un enfant porteur d'un handicap oui non

Si vous êtes intéressé(e) vous pouvez consulter la plaquette handicap du service sur le site internet de la Communauté de Communes du Vexin Thelle ou vous rapprocher du RAM

Merci de bien vouloir renvoyer ce questionnaire par courrier, ou le scanner et le renvoyer par mail à petite.enfance@vexinthelle.com ou le déposer directement au Relais Assistantes Maternelles.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Les animatrices du RAM.



IDÉE D'ACTIVITÉ

Merci à Mme MACHET pour cette recette



Sable magique



*Transvaser
et manipuler*

- 8 tasses de farine
- 1 tasse d'huile (tournesol, olive, huile pour bébé...)
- Des craies de couleur (pour colorer le sable)
- Un bac avec des rebords
- Emporte-pièces, petits pots... *(facultatif)*



1

Proposez à votre enfant de mélanger la farine et l'huile jusqu'à l'obtention d'une pâte.

2

Pour colorer la pâte, rapez la craie puis mélangez la poudre obtenue à la pâte.

3

Disposez le sable magique dans le bac et laissez votre enfant le manipuler, le transvaser et créer des formes avec les emporte-pièces.

ASTUCES

Pour obtenir différentes couleurs de sable magique, divisez en amont la pâte selon le nombre de couleurs voulues.

A la fin de l'activité, ne jetez pas le sable magique : utilisez des sacs hermétiques pour le conserver plusieurs semaines.

